

un premier résultat, poursuivre l'action.

La journée du 10 décembre à l'appel du Snesup-FSU et de l'ensemble de la FSU constitue une première étape importante. Elle a été marquée par un premier résultat :

la note du ministre, envoyée le Dimanche 9 décembre au Présidents (voir document ci-dessous). La Commission Administrative du SNESUP réunie ce vendredi 14 décembre a demandé l'ouverture immédiate de discussions et a appelé à poursuivre l'action.

Motion de la Commission Administrative du SNESUP: "La journée du 10 décembre constitue une étape importante qui marque nettement la volonté des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche comme de l'ensemble des personnels de l'éducation, d'être reconnus dans leurs missions, leur métier et entendus dans leurs exigences et leurs revendications. Cette journée d'action à l'appel de la FSU a permis de développer de fortes convergences revendicatives avec les personnels IATOSS. L'amélioration des conditions de travail pour la défense du service public, les mesures et moyens nécessaires pour la transformation du système éducatif, une autre politique de l'emploi public, sont des exigences que le gouvernement ne peut plus ignorer....

En faisant envoyer, le Dimanche 9 décembre, une Note aux Présidents d'Université, le Ministre montre qu'il a dû prendre en compte ce mouvement de mobilisation. Cette note annonce l'abandon du projet de contrat individuel de service et des 1600 heures globalisées, et se réfère explicitement aux dispositions statutaires en vigueur. Elle se prononce pour la prise en compte dans les services statutaires d'activités jusque là non reconnues. C'est là un recul important à porter au compte de l'action nationale et locale du SNESUP.

Mais la mobilisation est plus que jamais nécessaire. Le Ministre doit s'engager dès maintenant dans une véritable discussion avec les enseignants du supérieur et lever les blocages du gouvernement sur la RTT et sur les créations d'emplois.

Le SNESUP demande à être immédiatement reçu:

- ◆ **pour définir de façon précise et au plan national les modalités de reconnaissance et de prise en compte des activités dans les services des personnels enseignants.**
- ◆ **pour obtenir la réduction des charges et du temps de travail pour passer à 35/39^{ième} des actuelles charges de travail ; pour la réduction des services d'enseignement à 150 heures pour les enseignants chercheurs, et à 288 heures pour les enseignants de statut second degré.**
- ◆ **pour obtenir un plan de créations d'emplois, rompant avec la pénurie actuelle, répondant aux besoins de développement, transformation et démocratisation du service public d'enseignement supérieur et de recherche, et résorbant la précarité. Il s'agit de prendre en compte les déficits d'encadrement (plus de 17000 emplois pour le Ministère, plus de 35.000 pour le SNESUP) et d'assurer en outre la compensation des mesures d'amélioration des conditions de travail et de RTT demandées par les personnels.**

Message envoyé par le Cabinet du Ministre à tous les Présidents:

Date: Sun, 09 Dec 2001 15:59:38 +0300

From: Bernard Alluin <bernard.alluin@education.gouv.fr>

A tous les présidents d'Université.

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Des rumeurs semblent se faire jour à l'intérieur des universités, rumeurs qui inquiètent quelques collègues mal informés. Puis je vous suggère de donner communication à vos collègues de l'information ci-jointe, si vous en sentez la nécessité? Il serait paradoxal qu'un travail mené depuis plus d'un an, auquel a contribué Eric Espéret, qui débouche sur des mesures de progrès pour la communauté des enseignants, donne lieu à des interprétations rigoureusement contraires au sens et à la portée que revêtent les mesures prises ou souhaitées.

Avec mes sentiments les plus cordiaux, Bernard Alluin.

Il circule dans les universités des rumeurs totalement infondées
Il n'existe aucun projet de mise en place d'un contrat individuel de service passé entre un enseignant et un établissement . Ce serait un non-sens juridique, une mesure tout à fait contraire au statut des enseignants et enseignants chercheurs.

Le Ministre a insisté sur la nécessité de mieux prendre en compte la diversité des tâches effectuées aujourd'hui par les enseignants et enseignants chercheurs dans le cadre de leur service. Jusqu'ici la réglementation prévoyait qu'un service de 192 heures ou de 384 heures était constitué uniquement d'enseignements donnés devant des étudiants.

Des mesures sont prises pour que désormais ceux des enseignants et enseignants chercheurs qui effectuent, volontairement, des tâches comme suivis de stages, animation de secteurs de formation continue, valorisation de la recherche, utilisation des nouvelles technologies à des fins pédagogiques, puissent intégrer ces tâches dans leur service. Ce service reste de 192 heures ou de 384 heures et l'exécution des tâches autres que celles d'enseignement par conversion des primes permettra des décharges de service d'enseignement ou une rétribution sous formes de primes.

Par ailleurs la réglementation concernant les congés pour recherche ou formation a été assouplie. Ces congés pourront être demandés dès la 1ère année d'exercice et pourront être fractionnés dans le temps si l'enseignant et l'université le souhaitent.

Les mesures prises et les réflexions menées ont toutes pour objet une meilleure prise en compte des charges réelles des enseignants et enseignants chercheurs et une amélioration de leurs conditions de travail.

La note parle de "rumeurs totalement infondées"; ci dessous les extraits de la Conférence de Presse du ministre, de ce 4 octobre. Ils attestent de la réalité du projet 1600 heures-globalisées-contrat individuel de service. Et donc de l'importance du recul ministériel que constitue cette note du 9 décembre. La prise en compte des revendications des enseignants du supérieur est possible, avec l'intervention de tous, les actions les plus larges...

extraits de la Conférence de Presse de Jack Lang, le 4 octobre 2001.

"• M. Espéret propose, en première hypothèse, une "révolution culturelle": considérer que le service des enseignants à l'Université est désormais de 1600 heures, la moitié, soit 800 heures étant consacrée aux tâches autres que la recherche. Ce dispositif permettrait de tenir compte, statutairement, des diverses tâches que j'ai évoquées. C'est à une profonde transformation du statut qu'il nous invite ici.

Voici, en conséquence, les décisions que j'ai prises.

- **Je souhaite que l'hypothèse des 1600 heures soit étudiée.** J'ai remis le texte moi-même à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, en amorçant par là une formule originale de concertation. Au lieu d'élaborer dans ce seul ministère des propositions que nous irions ensuite défendre devant le ministère du budget, je propose qu'une commission mixte se mette en place dès maintenant, et que des propositions puissent être élaborées conjointement. Cela prendra naturellement du temps. Mais cela devrait nous permettre d'aboutir plus efficacement. La concertation est commencée

* Je retiens aussi du rapport Espéret, l'idée d'un document d'engagement réciproque entre chaque enseignant et le président de l'Université représentant son conseil d'administration, concernant Les tâches demandées et acceptées, la participation à une équipe de recherche, la participation aux équipes pédagogiques."

Dans ces conditions, la CA du SNESUP appelle au développement de notre initiative des États Généraux. Elle propose aux sections d'organiser une semaine de débats, délégations, manifestations, en janvier. Les dates et l'organisation en étant fixées, par établissement et académie, afin de permettre à l'ensemble des sections SNESUP et des syndiqués d'en être pleinement partie prenante, et de développer toutes les possibilités de convergences intersyndicales et d'actions communes. C'est dans ce cadre qu'une Journée Nationale « États Généraux » est prévue en mars.